



## Compte rendu de la Réunion du vendredi 11 août 2023

Convocation 31 juillet 2023.

**Présents** : Mr MOULY Alain– Mr ROUSSEL Christian - Mr BOULET Bernard - Mr BARREAU Jean-Guy -  
Me MEYRUEIX Virginie

**Excusés** : Me GUERRERO Jeannine

**Absent** :

### Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance 07 avril 2023.
- 2 – Informations.
- 3 – Mise à jour de l'actif.
- 4 – Canalisation d'eau potable pour Lamourlarié.
- 5 – DUP Cazellasse.
- 6 – DUP Fountingou.
- 7 – Travaux ONF.
- 8 – Eau brute pour animaux.
- 9 – Vente d'eau à Vélieux.
- 10 – Réfection de la toiture du local associatif.
- 11 – Questions diverses.

### **Début de la séance :**

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

### **1 – APPROBATION DUCOMPTE RENDU DU 07/04/2023 :**

Le compte rendu du conseil du 07/04/2023 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2 – INFORMATIONS :**

Informations sur les réunions des conseils communautaires du 13/04/2023 et du 06/07/2023.

L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin a été mis en service durant le mois de juin 2023.

Informations sur la gestion de l'eau potable de la commune en cette période de sécheresse.

Bilan de la consommation d'eau potable :

- durant les mois d'hiver 62 habitants environ consomment entre 3 et 4 m3 par jour.

- durant les mois d'été 120 habitants environ consomment entre 15 et 18 m3 par jour.

La contenance des bassins alimentés par la source de Cazellasse et la source de Fountingou est de 36 m3.

Pour l'instant ces deux sources approvisionnent le village, la Mourlarie et le pont de Calmel, par contre il suffit d'un arrosage laissé ouvert, d'un remplissage de cuve... pour déstabiliser cet approvisionnement.

### **3 – MISE A JOUR DE L'ACTIF:**

La commune de Rieussec est sortie du SIVOM DU MARCORY à partir du 01/01/2018.

Le SIVOM DU MARCORY a été transformé en SIVU en date du 01/01/2023 d'où la reprise de l'actif qui fait suite.

Les travaux d'investissement réalisés sur les chemins communaux de la Figuière, le Pont de Calmel, la Mourlarié, doivent être intégrés à l'actif de la commune de Rieussec. Le montant de ces travaux, effectués en mars 2002 s'élève à 13 712,58 €

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'intégrer à l'actif de la commune le montant de ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition, une délibération retranscrit cette décision.

**Vote : A l'unanimité des présents la mise à jour de l'actif des travaux d'un montant de 13 712 ,58€est acceptée.**

#### **4 – CANALISATION D'EAU POTABLE POUR LAMOURLARIE :**

Les travaux de construction de la canalisation d'eau potable de Lamourlarié avancent, ils devraient débiter à l'automne et se terminer courant janvier 2024.

L'installation d'une borne incendie est à l'étude, elle devrait être alimentée par une bâche. Reste à trouver le lieu d'installation de cette bâche, la borne d'incendie devant être facilement accessible aux camions de pompier et située au maximum à 150 m des habitations.

#### **5 - 6 – DUP CAZELLASSE et FOUNTINGOU :**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les dossiers réglementaires relatifs à l'alimentation en eau potable de la commune à partir des captages suivants : Cazellasse parcelle E432, Fountingou parcelle E391 tous deux situés sur la commune de Rieussec.

Le conseil municipal doit approuver :

- Les dossiers (A) code de l'environnement pour le captage de Cazellasse et Fountingou.
- Les dossiers (B) code de la santé Publique pour les captages de Cazellasse et Fountingou.
- Les dossier (C) code de la santé Publique pour les captages de Cazellasse et de Fountingou.
- Les coûts relatifs des travaux, servitudes décrites dans ces dossiers A, B, C s'élève à 1359,46€ hors taxe.

Assurer le financement pour mener à terme et réaliser les travaux décrits dans les dossiers.

De demander à Monsieur le préfet après enquête publique de prononcer :

- L'autorisation de dériver des eaux du milieu naturel ;
- La déclaration d'utilité publique des travaux
- Les autorisations de traitement et de distribution de l'eau.

Après délibération le conseil municipal approuve ces propositions, une délibération retranscrit ces décisions

**Vote : A l'unanimité des présents le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.**

#### **7 – TRAVAUX ONF :**

Suite à la vente d'une coupe de bois à Malpertus, de pins laricio, sur pied, l'ONF vient de verser un acompte de 14 658,09 € à la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire débroussailler la plantation de jeunes cèdres de Sainte Colombe. Ce débroussaillage d'élève à 2 000€.

Après discussion le conseil municipal accepte le débroussaillage de la plantation de jeunes pins de Sainte Colombe.

**Vote : Le conseil municipal accepte la proposition de débroussaillage.**

#### **8 – EAU BRUTE POUR ANIMAUX :**

En cette période de sécheresse Monsieur le Maire souhaite limiter au maximum la consommation d'eau potable, il propose de fournir aux éleveurs de l'eau brute, cette fourniture sera facturée 0.60 € le m3. Cette proposition ne sera valable que pour l'année 2023. Une délibération retranscrit ces propositions.

**Vote : Le conseil municipal adopte la fourniture d'eau brute aux éleveurs, le coût est de 0.60€ le m3 uniquement pour l'année 2023.**

#### **9 – VENTE D'EAU A VELIEUX :**

La commune de Vélioux est en déficit d'eau elle est approvisionnée par citerne de 7 m3, depuis Gigean. Madame le Maire de Vélioux sollicite notre commune pour acheter de l'eau afin que les camions viennent faire le plein chez nous.

D'après le débit de nos sources nous sommes en mesure de pouvoir assurer ce service.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fournir à Vélioux : dans la limite de 7 m3 par semaine, cette prestation devra payante, au tarif fixé pour les habitants de Rieussec soit 2.5 € le m3 et valable uniquement pour 2023.

Le conseil municipal accepte ces propositions, une délibération retranscrit ces décisions.

**Vote : A l'unanimité des présents le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus.**

**10 – REFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL ASSOCIATIF :**

La vétusté de la toiture du local associatif jouxtant l'église, nécessite le changement de la couverture de shingle qui dénote avec les toitures de tuiles romanes de l'église et du presbytère.

Monsieur le Maire propose de restaurer cette toiture et de procéder à l'isolation de ce bâtiment. Le devis de l'entreprise Taillades sélectionné par commission d'appel d'offre est d'un montant de 28 181.20€ HT.

Une subvention pour réaliser ces travaux va être demandée au département.

Le conseil municipal après délibération accepte les travaux et leur coût. Une délibération retranscrit ces décisions.

**Vote :** A l'unanimité des présents le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus.

**11 – QUESTIONS DIVERSES :**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30.

<b>Approbation du COMPTE RENDU du 11 août 2023</b>		
<b><i>BARREAU Jean Guy</i></b>	<b><i>BOULET Bernard</i></b>	<b><i>GUERRERO Jeannine</i></b>
<b><i>MEYRUEIX Virginie</i></b>	<b><i>MOULY Alain</i></b>	<b><i>ROUSSEL Christian</i></b>

**La secrétaire de séance ROUSSEL Christian**